**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES**

**WINDSURF 2021-2024**

***(version avec champs, à compléter)***

[***Nom de la compétition***]

[***Dates complètes***] - [***Lieu***]

[***Autorité Organisatrice***] - [***Grade***]

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu’une planchene peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

1.1 L’épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B.

1.2 L'annexe T de conciliation s'applique. ***(supprimer si non utilisé)***

1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra ***(supprimer si non utilisé)***

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

##### 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d’avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l’eau selon <***description de la procédure***>. ***(supprimer si non utilisé)***

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

##### 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information dont l’emplacement est [*emplacement*] ; [et , ou] seront mis en ligne à l’adresse [*adresse internet*] *(supprimer si non utilisé).*

3.2 Le PC course est situé à <***emplacement***> [téléphone <***numéro***>] [email<***adresse mail***>].

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent [***gérer tout équipement***] [ou] [***placer la publicité fournie***] par l’autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d’utilisation et sans gêner son fonctionnement ***(A utiliser quand l’AO fournit de l’équipement, par exemple des balises ou des numéros d’étrave) (supprimer si non utilisé)***

* + - * 1. 4.3 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l’eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

##### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

##### 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [*emplacement*].

##### 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d’avertissement ne pourra pas être fait moins de [*60 minutes*] après l’affalé de l’Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L’envoi du pavillon G avec un signal sonore signifie « Les planches sont autorisés à quitter la rive. Le signal d’avertissement ne sera pas fait avant l’heure prévue ou moins de ***<nombre>*** minutes après l’envoi du pavillon G ». En l’absence de pavillon G, les planches doivent rester à leur emplacement. ***(supprimer si non utilisé)***

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Classe | Classe |
| [***date***] | [***classe***] | [***classe***] |

6.2 L’heure prévue pour le signal d’avertissement de la première course chaque jour est [***heure***].

6.3 Pour prévenir les planches qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore ***< deux ou nombre>*** minutes au moins avant l’envoi du signal d’avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu’aucune classe ne soit en avance de plus d’une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l’IC 2.1.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont [**description pavillons**].

**8. ZONES DE COURSE**

L’emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

**9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Les zones de course et les parcours choisis peuvent être décrits et annoncés au briefing concurrent, et pourront être affichés sur le tableau officiel.

9.3 Au plus tard au signal d’avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont [**description signaux**].

9.4Parcours longue distance :

 Au plus tard au signal d’avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu’elle est à contourner en la laissant à tribord. L’absence de pavillon vert signifie qu’elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 Les planches non en course, sont interdits de navigation dans les zones sécurisées et de course. [DP]

**10. MARQUES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Départ | Parcours | Dégagement | Arrivée |
| [**description**] | [**description**] | [**description**] | [**description**] |

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

**12. LE DEPART**

12.1La ligne de départ sera entre [**le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course**] et [**le côté parcours de la marque de départ**].

12.2[DP] [NP] Les planches dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard [**X minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

**13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

 Il n’y aura pas de changement de parcours.

**14. L’ARRIVEE**

14.1La ligne d’arrivée sera entre [***un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course***] et [***le côté parcours de la marque d’arrivée***].

14.2 [DP] Les planches ayant fini et n’étant plus en course, doivent s’écarter de la zone d’arrivée.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1er  | Temps limite pour finir pour le 1er |
| [**classe**] | [**xxx minutes**] | [**xxx minutes**] | [**xxx minutes**] |

16.2 Les planches ne finissant pas [***xxx minutes***] après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

##### 17. DEMANDES D’INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [**60 *minutes***] après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L’heure sera affichée sur le tableau officiel d’information.

17.2 Les formulaires de demandes d’instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [***emplacement***].

17.3 Des avis seront affichés au plus tard [**30 minutes**] après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [***emplacement***]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d’information.

**18 CLASSEMENT**

18.1 [***nombre***] courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de [***nombre***] courses ont été validées, le classement général d’une planche sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand de [**nombre]**à [**nombre]**courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l’exclusion de son plus mauvais score.

(C) Quand plus de [**nombre]**courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l’exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 La règle B8.5.4 s’applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

18.4 La RCV B8.A8 s’applique.

## **19 REGLES DE SECURITE [DP][NP]**

19.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place [***description modalités***].

19.2 Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.3 Les concurrents doivent se conformer aux instructions du Beach Marshall**.**

* + - * 1. 19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d’accepter une remorque et d’être ramené à terre.
				2. 19.5 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

##### 20. REMPLACEMENT D’EQUIPEMENT

#####  *[DP]* Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D’EQUIPEMENT**

## 21.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## 21.2 *[DP]* Sur l’eau, un membre du comité technique peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

## Les bateaux officiels sont identifiés [***description identification***].

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu’à ce que tous les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [***description identification***].

23.3 La règlementation des conditions d’intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s’appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l’autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l’assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

 Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ***[ou accompagnateurs].***

**25 EMPLACEMENTS**

*[DP]* Les planches doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le ***[parc à bateaux].***

## **26. PRIX**

## Des prix seront distribués [***description prix***].

Arbitres désignés :

## Président-e du comité de course : [***prénom, nom***]

## Président-e du comité technique : [***prénom, nom***]

## Président-e du jury : [***prénom, nom***]

**ANNEXE ZONES DE COURSE**

***Carte marine décrivant l’emplacement des zones de course***

***Préciser les zones qui sont des obstacles***

**ANNEXE PARCOURS**

***Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,***

***l’ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours***